



LES HANDICAPES N'ONT PAS ACCES AU TRAVAIL

Depuis la loi du 11 février 2005, les entreprises doivent embaucher au moins 6% de travailleurs handicapés

En mars 2017 un handicapé sur 5 était au chômage

Dans les entreprises soumises au quota d'embauche, le taux de travailleur handicapés n'est que de 3,4%

<https://commons.wikimedia.org>
<https://pixabay.com>